



TAGS : Conservateurs // Formulaire d'établissement // Sunscreen Innovation Act // Allergènes // Le marché du capillaire // Brèves.

Conservateurs : la Commission Européenne a tranché



Publication le 26 septembre au Journal Officiel de deux nouveaux amendements au Règlement Cosmétique concernant les conservateurs (n°1003/2014 et n°1004/2014).

MIT / MCIT : La Commission Européenne suit l'avis du SCCS en interdisant l'utilisation du mélange MIT/MCIT dans les produits non rincés. L'utilisation de ce mélange dans les produits rincés reste encore

autorisée, dans l'attente d'une nouvelle opinion du SCCS. À noter : les entreprises ont jusqu'au 16 juillet 2015 pour se mettre en conformité avec ce règlement. Les produits mis sur le marché avant cette date devront être écoulés avant le 16 avril 2016.

[// Plus d'infos](#)

PARABENES : La Commission Européenne publie des restrictions complémentaires de concentrations pour les butylparabène // propylparabène // sodium propylparabène // sodium butylparabène // potassium butylparabène // potassium propylparabène. Ces conservateurs pourront toujours être utilisés dans les produits non rincés conçus pour les enfants sauf sur la zone du siège.

À noter : les entreprises ont jusqu'au 16 avril 2015 pour se mettre en conformité avec ce règlement. Les produits mis sur le marché avant cette date devront être écoulés avant le 16 octobre 2015.

[// Plus d'infos](#)



La simplification souhaitée du formulaire d'établissement

L'ANSM a soumis aux associations professionnelles le projet de nouveau formulaire de déclaration d'établissement. Ce projet a été soumis aux adhérents Cosmed pour commentaires. Sur la base de ces commentaires, Cosmed a proposé, le 24 septembre 2014, une révision du projet de formulaire, fortement simplifié. Le décret d'application, qui doit être émis par le Ministère de la Santé, est toujours en attente à l'ANSM.



Sunscreen Innovation Act / Etats-Unis : le solaire à la loupe

Le "Sunscreen Innovation Act", adopté le 17 Septembre 2014, modifie la "Federal Food, Drug, and Cosmetic Act" pour établir un nouveau processus d'examen et d'approbation des écrans solaires OTC.

La publication de cette loi impose au Secretary of Health and Human Services (HHS) d'examiner et de déterminer si les écrans solaires OTC sont GRASE (sans danger, efficaces), et étiquetés de façon appropriés. Concrètement :

- Les délais d'approbation sont réduits;
- Les critères d'examen des ingrédients actifs sont assouplis;
- Les données sur la sécurité et l'efficacité ainsi que les informations sur les effets indésirables seront exigées;
- Le HHS contrôlera l'étiquetage des produits afin de valider la présence d'un facteur de protection solaire (SPF) supérieur à 50.

[// Plus d'infos](#)



Étiquetage des allergènes : la position alternative de l'industrie

La Commission Européenne doit publier fin septembre son rapport officiel suite à la consultation publique sur les allergènes notamment sur l'étiquetage (selon les études, 2% de la population est concernée par des problèmes d'allergie liés aux produits cosmétiques). Si cette exigence de transparence, répond à l'avis définitif du SCCS, elle doit s'appliquer dans le respect d'une équité pour tous les industriels. Ainsi, les TPE et PME de la filière cosmétique, représentées notamment par COSMED, défendent une position alternative :

- Le maintien d'un étiquetage on-pack pour les allergènes préoccupants, garantissant ainsi leur lisibilité,
- Le renvoi, via une mention, un logo ou un QR code, vers un site internet de la marque pour l'ensemble des autres allergènes. L'information des consommateurs par voie numérique, est l'assurance d'une information

complète et compréhensible et donnerait aux professionnels de santé (dermatologue...) un accès direct aux allergènes contenus dans un produit cosmétique.

La proposition de réglementation devrait être soumise au vote au début de l'année 2015.



Le marché du capillaire : un foyer d'innovation

Dans un marché mondial de la cosmétique en croissance de près de 4% par an, les capillaires représentent un marché dynamique (croissance prévue de 1,2% d'ici à 2018) et plutôt exigeant. De tous les segments du marché des produits capillaires, le shampoing & après-shampoing détiennent toujours la plus grosse part de ce marché et représentent, en France, plus de 1,17 milliard d'euros. Mais c'est sans compter avec l'apparition de plusieurs segments très innovants comme la coloration et les soins dont le lissage. Le marché du haircare a d'ailleurs représenté 11,5% des lancements mondiaux en beauté en 2013.

Toutes les données marché et les innovations en cosmétologie du cheveu seront abordées lors de la 14ème Journée d'Échanges Scientifiques et Techniques, du 10 octobre à Montpellier.

[// Plus d'infos](#)

En bref

Les 16èmes Journées de Formulation se tiendront les 9 et 10 Décembre 2014 à Villeneuve d'Ascq. **Le thème de cette édition "Formulation et développement durable"**. Vous pouvez soumettre des résumés de communications orales et de posters jusqu'au 15 octobre. Inscription et informations sur <http://16journéesformulation.univ-lille1.fr>.

COSMED - LA CITE DE LA COSMETIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - WWW.COSMED.FR

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

